

Op de Fréinen Projet Photovoltaïque 184 KW



equienercoop

Société Coopérative - Junglinster





EquiEnerCoop société coopérative

- ❑ Fondé en 2012
- ❑ RCSL B170413
- ❑ Matricule 2012 2500 021
- ❑ TVA LU255 406 56
- ❑ Conseil d'administration:
Jules Muller Président
Gilbert Kapp Trésorier, Vice president
Jean Boden Secrétaire
Paul Keiffer, membre





EquiEnercoop société coopérative

- 136 membres
par cofinancement du projet
equisolar 2012
- Parts sociales : 328 à 25 €
- Loi du 10 août 1915, révisée le 10
août 2016
- Chaque membre a une seule voix
lors de l'assemblée générale,
indépendamment des nombres de
parts sociales





Extrait Statuts

Art 4 Zweck und Gegenstand.

4.1 Zweck der Genossenschaft ist die Förderung des Erwerbs und der Wirtschaft der Mitglieder durch gemeinschaftlichen Geschäftsbetrieb. Die Genossenschaft darf auch mit Nichtmitgliedern Geschäfte betreiben.

4.2 Gegenstand der Genossenschaft ist:

- die Errichtung, der Betrieb und die Unterhaltung von Anlagen zur Erzeugung regenerativer Energien,
- der Absatz der gewonnenen Energie in Form von Strom und/oder Wärme,
- der Vertrieb von Energieträgern und Energietechnik,
-

Link : <http://www.equienenercoop.lu/statuten/>





equienercoop

Société Coopérative - Junglinster

Fondé le 19 Juillet 2012



Membres fondateurs (de g. à d):
Paul Keiffer, Paul Estgen, Jean Boden, Simone Maillet-
Polfer, Jules Muller, Stan Pieters, Gilbert Kapp,
Christian Goebel, Romain Reitz





Projet equisolar2012

- Gonderange: 89 KW installé
- Junglinster: 54 kW installé





Project: EquiSolar2012

Roofs



South

Return





2012/10/20 08:43 AM





Projet equisolar2012, école primaire





Project: EquiSolar 2012, Depot





Project: EquiSolar 2012, Depot





Project: EquiSolar 2012



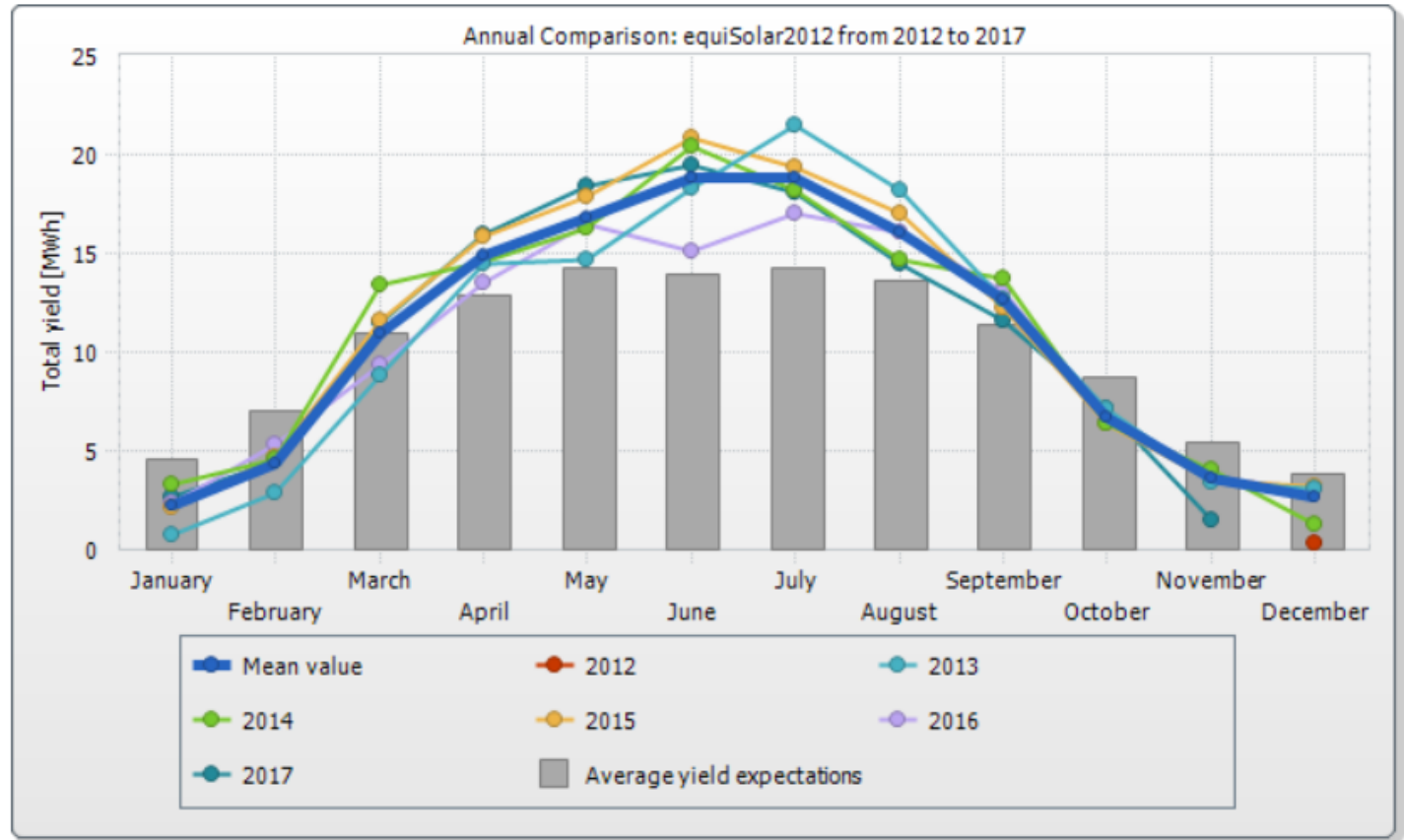
[Return](#)





Production 2013 - 2017

MWh
2013: 125.90
2014: 130.85
2015: 131.73
2016: 121,58
2017: 128,66



Chiffre d'affaire par an: 41 000 €

CO₂ avoidance: ~45000 Kg pa



BILAN

ACTIV		
	2016	2015
Actif Immobilisé	261'841,76	
PV Gonderange	166'188,29	176'575,06
PV Junglinster	95'553,47	101'634,10
Part social Luceole S.C.R.L.	100,00	100,00
Actif Circulant	62358,50	
Créances diverses, ENOVOS	8'652,03	3'319,82
BCEE compte courant	29'960,01	2'714,96
BCEECompte épargne	23'059,09	48'055,52
CCPL	687,37	2'212,69
Charge à reporter Assurance	946,19	946,19
Totaux	325'146,45	335'558,34

PASSIF		
	2016	2015
Capitaux propres	59'195,39	44'150,69
Capital souscrit	8'200,00	8'200,00
Résultat reportés	28'040,69	16'525,29
Résultat de l'exercice 2015	15'044,70	14'475,40
Réserves		
Réserve légale	3'100,00	1'640,00
Réserve impôts sur la fortune	310,00	310,00
Réserve libre, recyclage	4'500,00	3'000,00
Provisions	2'750,00	
Provisions frais fiduciaire, exploitation	2'750,00	2'250,00
Dettes	263'201,06	
Impôts exercice 2016	1'070,00	1'070,00
Factures à payer	1'272,85	149,84
TVA	2'806,20	3'384,14
Impôts sur la fortune est.	-248,00	287,00
Emprunt coopérateurs	249'553,34	276'886,67
Intérêts courus emprunts	5'193,34	3'826,67
Intérêts dettes assimilés	3'553,33	3'553,33
Totaux	325'146,45	335'558,34



CHARGES		
	2016	2015
Consommations	1037,02	
Cons. électricité/ comptage Gonderange	903,59	907,23
Cons. Électricité/ comptage Junglinster	76,14	77,95
Fournitures administratives	57,29	227,96
Charges externes	21'571,82	
Frais généraux	124,09	207,17
Honoraires comptables et audit	3'595,50	4'376,35
Assurance	946,19	946,19
Foires / Expositions		149,84
Frais de représentation, séminaires	232,53	
Timbres Postes	35,00	34,90
Cotisation Associations professionnelles	140,00	140,00
Ammortissement systèmes photovoltaïques	16'467,40	16'467,40
Frais de compte		55,00
Enregistrement /droit d'auteur	31,11	32,00
Intérêts		
Intérêts sur Emprunt coopérateurs	4'920,00	5'466,67
Impôts		
Impôts sur la fortune		145,00
Impôts sur le revenu des collectivités		535,00
Grand Total Charges	27'528,84	
Profit	15'044,70	14'475,00
Totaux	42'573,54	44243,66

PRODUITS		
	2016	2015
Ventes		
Electricité Gonderange	25'446,63	26'698,24
Electricité Junglinster	17'123,34	16'409,58
Autres produits		
Prix Etika / BT Chairman, sAward		1'008,95
Autres intérêts et produits		
Intérêts sur comptes bancaires	3,57	12,10
Indemnités d'assurances		113,98
Divers		0,81
Grand Total Produits	42'573,54	
Perte	0,00	0,00
Totaux	42573,54	44243,66



Drivers

- ❑ 20-20-20 goal, Luxembourg contribution 11 %
- ❑ Engager les citoyens dans des projets d'énergie renouvelable
- ❑ 'Klimapakt' EEA
- ❑ Klimabündnis Gemeng
- ❑ Réduction de l'empreinte CO₂ de la Commune





Production in Luxembourg

Source d'énergie / Technologie de production	Production nette d'électricité [GWh]	Puissance installée [MW]	Nombre de centrales
gaz naturel	258	104	133
hydroélectrique	112	34	34
éolienne	101	120	68
biogaz	73	12	34
photovoltaïque	100	122	6 414
biomasse	25	4	2
incinération de déchets	94	17	1
TOTAL	763	414	6 686

TABLEAU 5 – PRODUCTION NETTE D'ÉLECTRICITÉ PAR SOURCE D'ÉNERGIE

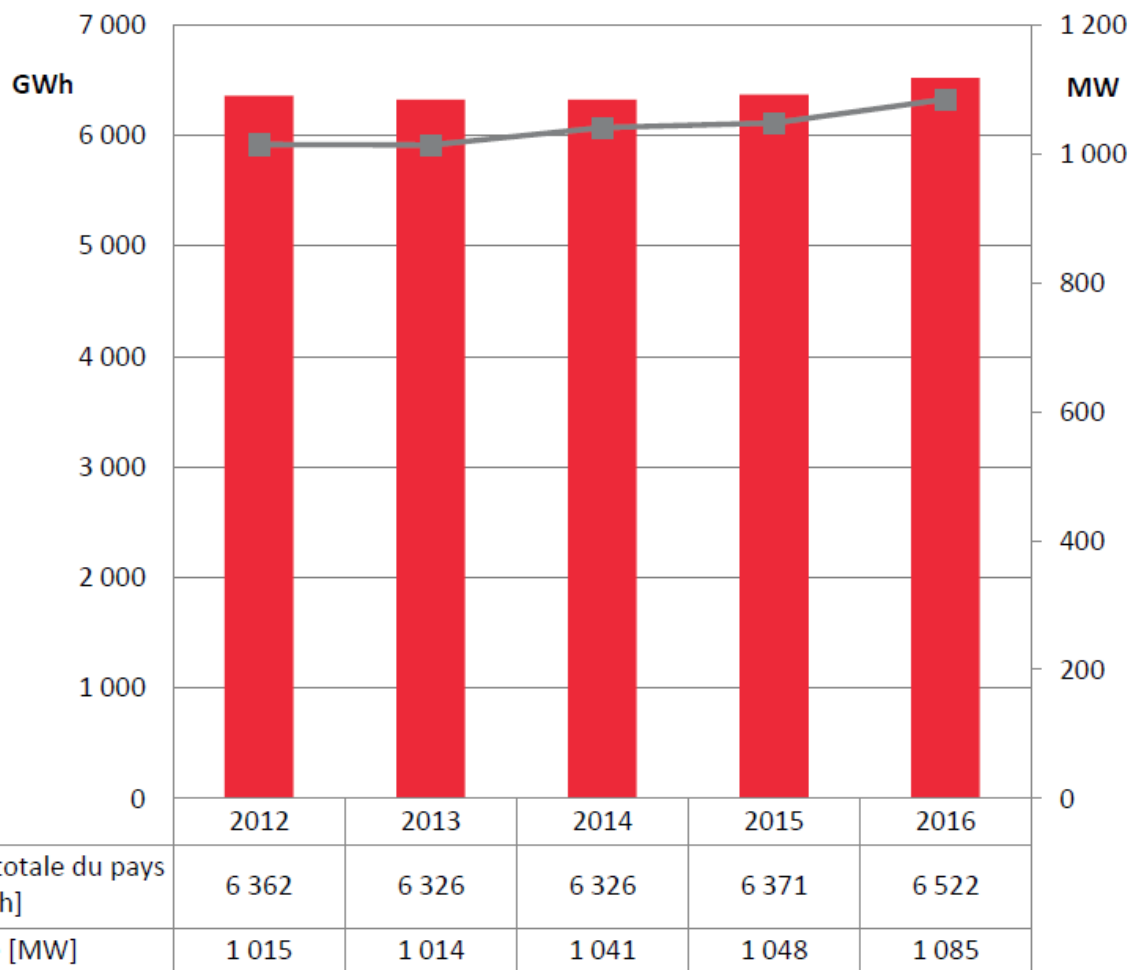
Source: ILR www.ilr.lu





Total national consommé

En 2016, la consommation totale du pays ainsi que la pointe nationale ont augmenté par rapport à 2015.



Source: ILR www.ilr.lu



Objectif 2020 > 11% production d'énergie renouvelable

Production 2016 :	763 GWh
Natural Gas :	- 258 GWh
Renewable	505 GWh (7,74 %)
Total consumed	6 522 GWh



Equisolar2017 'Op Fréinen' Projet Photovoltaïque 184 KW



equienercoop

Société Coopérative - Junglinster





Tarif d'injection garanti 15 ans

>100 kW-200 kW

$$153 \cdot X \cdot \left(1 - (n - 2016) \cdot \frac{6}{100} \right) \text{ € par MWh}$$

Conditions: réservé aux sociétés coopératives
d'au moins 7 personnes physiques, a.s.b.l. et foundation

Soit 0,14382 €/kWh mise en service en 2017





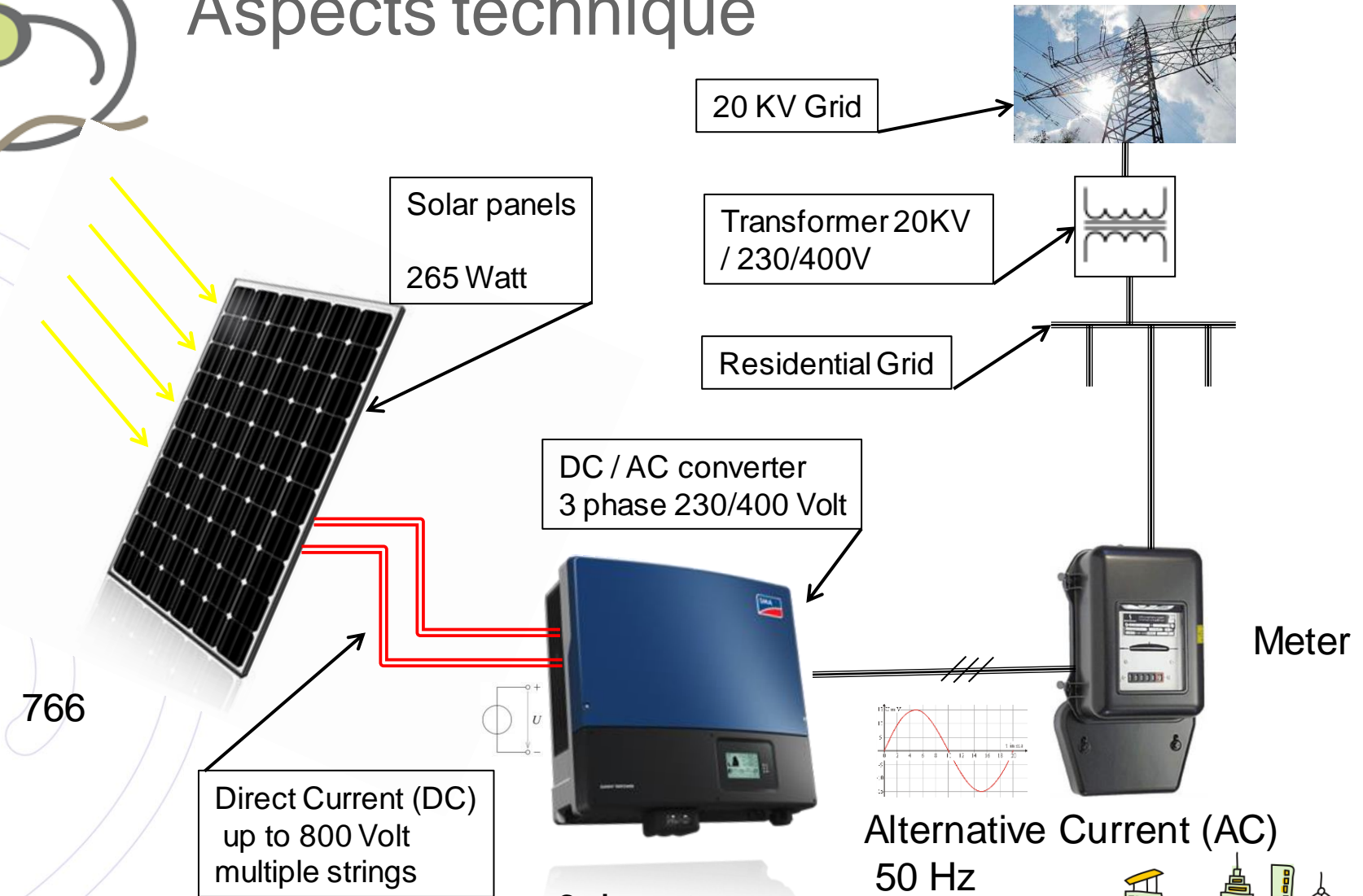
equisolar 2017 'Op Fréinen'

- ❑ Sportshall 'Op Fréinen', Commune de Junglinster
Convention signée le 14 Juin 2017
- ❑ 184 KW installé
- ❑ Production: 165 000 – 170 000 kWh par an
- ❑ Investissement : 200 840€
- ❑ Dotation EquiEnerCoop 20 840 €
- ❑ Emprunt auprès des membres 180 000 €
(en tranches 1000€, maximum 5000€)
- ❑ Terme 15 ans, remboursement après 5, 10 and 15 ans
- ❑ Taux d'intérêt: 1,5%
- ❑ Chiffre d'affaires 24 500 € par an
basé au tarif d'injection 2017 0,14382 €/kWh





Aspects technique

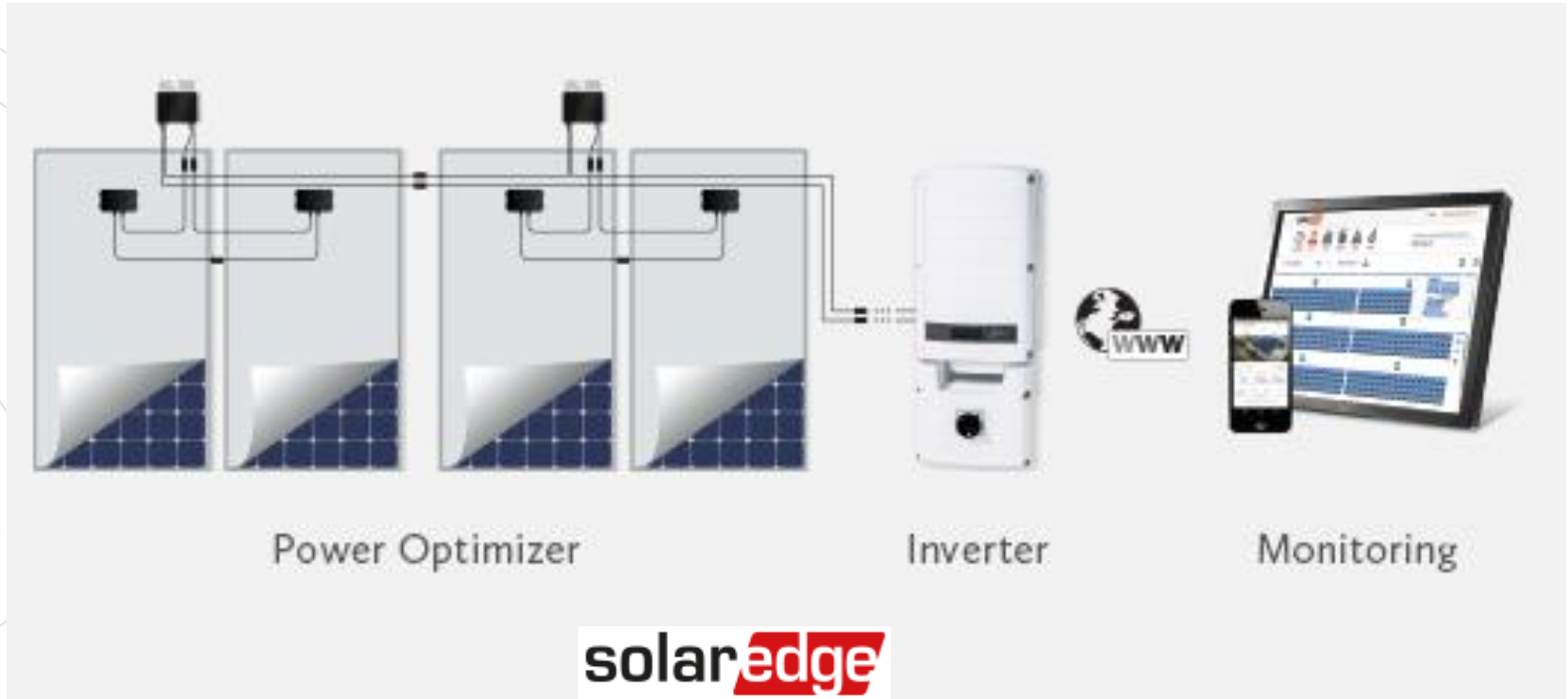


6 Inverters
solaredge





Monitoring, Brandschutz





equisolar 2017 'Op Fréinen Financials

Anné de mise en service	2017	
Puissance nominale installée	184	KW_inst
Production annuelle par KWp	930	KWh/KW_inst
Production annuelle 1ère année	171120	KWh
Tarif d'injection 2018	0,14382	€/KWh
Chiffre d'affaire par an (1ère année)	24'610,48	€
Chiffre d'affaire sur 15 ans dégression 1% pa	344'403,08	€





equisolar 2017 'Op Fréinen

Investissement	200'840,00 €	100,00%
Installation de production		
Module PV	94'000,00 €	46,80%
Sous construction	26'000,00 €	12,95%
Onduleurs	12'000,00 €	5,97%
Dispositif de sécurité		
Feu / Pompiers	17'000,00 €	8,46%
Câblage et mise à terre du système	11'440,00 €	5,70%
Montage	12'000,00 €	5,97%
Sous Total PV	172'440,00 €	
Raccordement Moyenne tension		
Câble de raccordement 120m 120mm ²	20'000,00 €	9,96%
Raccord CREOS	7'000,00 €	3,49%
Accès Intenet	600,00 €	0,30%
Raccord centrale BMZ	800,00 €	0,40%



equisolar 2017 'Op Fréinen

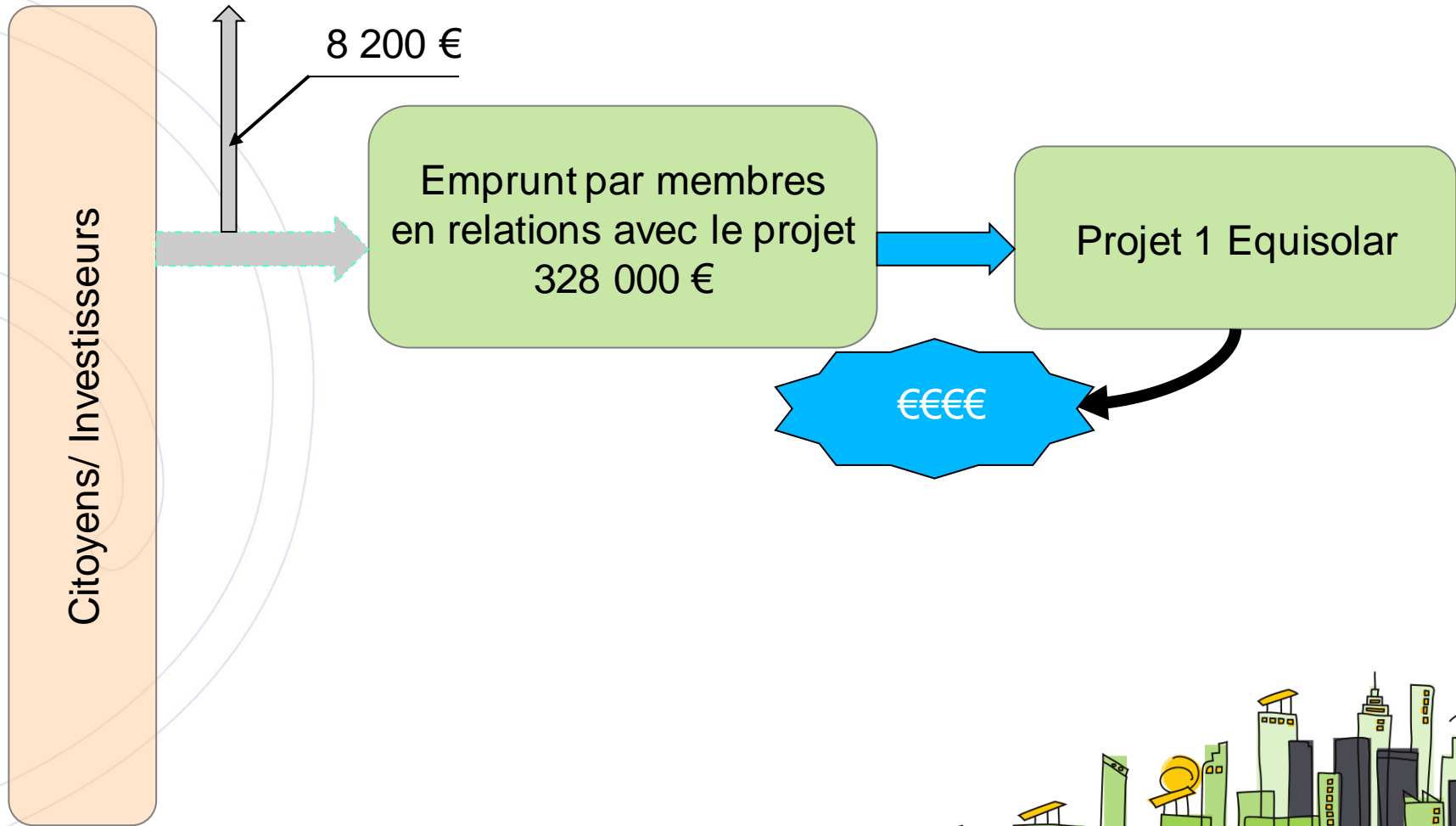
Financement	
Fond propres	20'840,00 €
Emprunt auprès des coopérateurs	180'000,00 €
Taux Intérêts	1,50%
Terme [années]	15
TVA à l'investissement (17 %)	34'142,80 €
Réserve démontage et recyclage pa	500
Durée Amortissement [années]	15
Valeur résiduelle	0,00 €
Résultat opérationnel sur 15 ans	-13'061,92 €
Liquidités après 15 ans	3'278,08 €





Principe de financement du projet

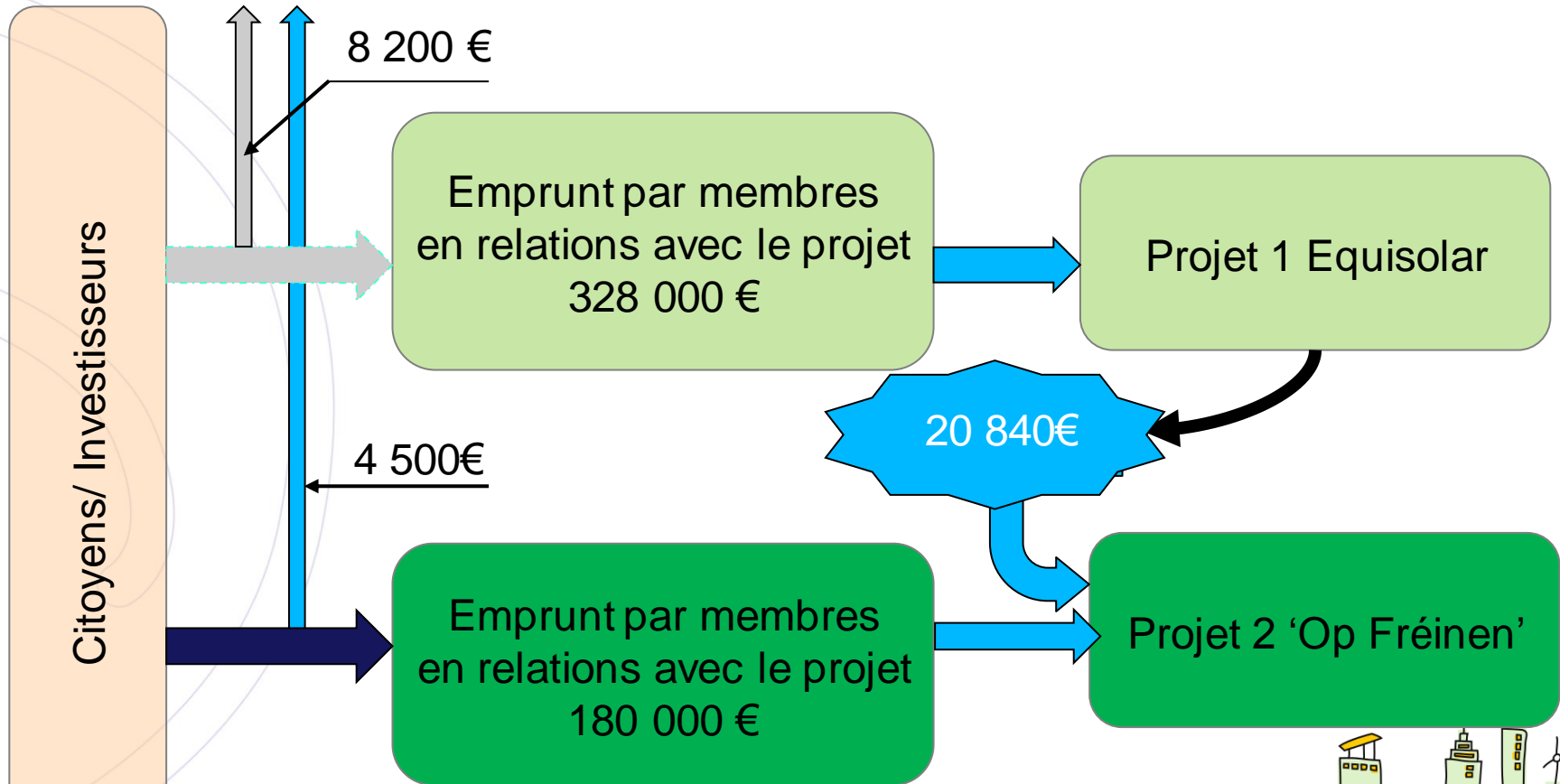
Capital → Membership (parts sociales),





Principe de financement du projet

Capital → Membership (parts sociales),





Projet 'Op de Fréinen 2017'

Gesamtkosten des Projekts Frais totaux du projet

Nettogesamtinvest / Investissement total net :
200 840,00 EUR

Mehrwertsteuer / Taxe sur la valeur ajoutée :
34 142,70 EUR

Eigenkapital EquiEnerCoop / Fonds propres EquiEnerCoop :
20 840,00 EUR

Anleihe bei den Mitgliedern / Emprunt auprès des coopérateurs
:
180 000,00 EUR

Parts sociales: 180 à 25 €





Projet 'Op de Fréinen 2017'

Für jedes Invest von 1 000 €

Pour chaque investissement de 1 000 €

Jahr An	Kapital Capital	Zinsen Intérêts	Auszahlung Remboursement	Restkapital Capital restant
1	1 000,00 EUR	15,00 EUR	0,00 EUR	1 015,00 EUR
2	1 015,00 EUR	15,23 EUR	0,00 EUR	1 030,23 EUR
3	1 030,23 EUR	15,45 EUR	0,00 EUR	1 045,68 EUR
4	1 045,68 EUR	15,69 EUR	0,00 EUR	1 061,37 EUR
5	1 061,37 EUR	15,92 EUR	410,62 EUR	666.67 EUR
6	666.67 EUR	10,00 EUR	0,00 EUR	676.67 EUR
7	676.67 EUR	10,15 EUR	0,00 EUR	686,82 EUR
8	686,82 EUR	10,30 EUR	0,00 EUR	697,12 EUR
9	697,12 EUR	10,46 EUR	0,00 EUR	707,58 EUR
10	707,58 EUR	10,61 EUR	384,85 EUR	333,34 EUR
11	333,34 EUR	5,00 EUR	0,00 EUR	338,34 EUR
12	338,34 EUR	5,08 EUR	0,00 EUR	343,42 EUR
13	343,42 EUR	5,15 EUR	0,00 EUR	348,57 EUR
14	348,57 EUR	5,23 EUR	0,00 EUR	353,80 EUR
15	353,80 EUR	5,31 EUR	359,11 EUR	0,00 EUR
Totaux :				
Gesamtbetrag :		154,58 EUR	1154,58 EUR	





Projet 'Op Fréinen 2017'

EquiSolar 2017 - „Op Fréinen“

Modul / Module	Sunmodule S-Energy 265 P-10 265Wp Polykristallin / polycristallin
Installierte Leistung / Puissance installée	184 kWp
Prognostizierte durchschnittliche jährliche Strommenge / Quantité moyenne de courant électrique prévue annuellement	900 kWh/kWp rund 200 Tage à 4,5 Stunden Sonne environ 200 jours à 4,5 heures de soleil
Prognostizierte jährliche Strommenge gesamt Quantité totale de courant électrique prévue annuellement	$184 * 900 = 165\,600,00$ kWh
Injektionstarif 2018 / Tarif d'injection 2018	0,14382 EUR / kWh
Prognostizierte jährliche Einnahmen / Revenus annuels prévus	$165\,600 * 0,14382 = 23\,816,59$ EUR





Projet 'Op Fréinen 2017'

Beitrag zum Klimaschutz

Mit unserem Projekt EquiSolar2017 - "Op Fréinen" können :

- ± 47 Haushalte mit umweltfreundlichen Strom versorgt werden
- ± 83 t CO₂ pro Jahr vermieden werden, was über eine Laufzeit von 20 Jahren der Menge von 1 660 Tonnen CO₂ entspricht.

Contribution à la protection climatique

Notre projet EquiSolar2017 - "Op Fréinen" permettra :

- de fournir du courant écologique à ± 47 ménages
- d'éviter la production de ± 83 t CO₂ par an, ce qui fait, sur une période de vie de 20 ans de 1 660 tonnes de CO₂.





Frais opérationnels considérés

- Assurances RC et Assurances perte de production
- Frais de gérances
- Frais de maintenance
- Remboursement et intérêts
- Frais de Banque
- Frais de Fiduciaire et Audit
- Cotisations Chambres professionnelles
- TVA
- Installation CREOS, Frais de maintenance Creos
- Reserve de Recyclage
- Comptage Creos et consommation électrique (keep alive)
- Internet, accès



Finances, suites

- Ligne de Crédit EUR 202 860 € 2% d'intérêt accordé par Banque et Caisse d'Epargne jusque 30 Avril 2019
- Demande enregistré par etika, dans le but d'une réduction du taux d'intérêt





Risques

Est-ce que mon investissement est sûr ?

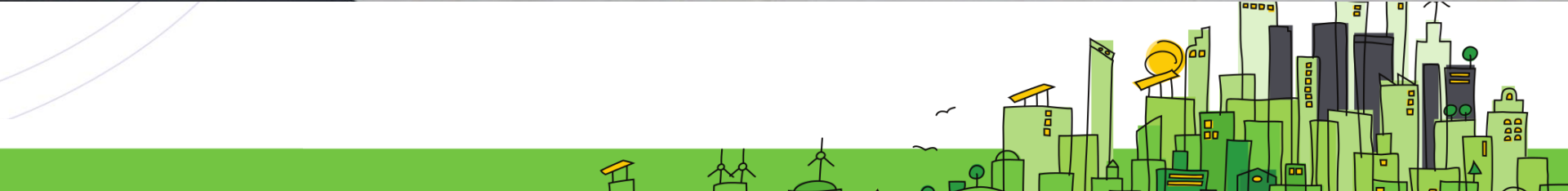
La planification du projet a été exécuté avec grand soin et en toute âme et conscience.

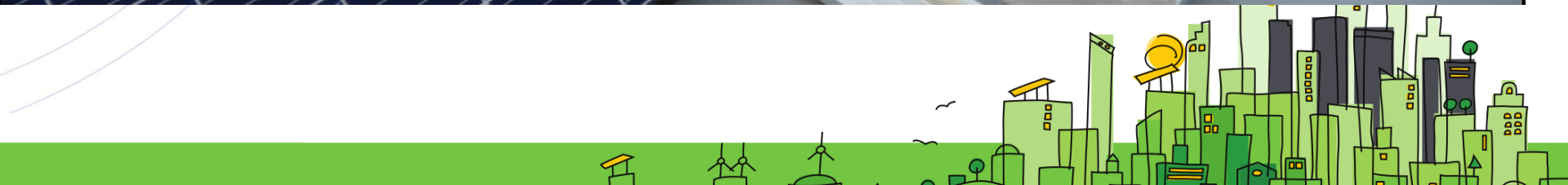
Mais même avec un calcul prudentiel du projet, on ne peut pas garantir que les recettes prévues vont finalement être réalisés.

Lors d'une vue globale du projet, il ne faut pas négliger que la durée de vie des modules dépasse 20 ans. Une fois l'installation amortie et les crédits remboursés, on peut s'attendre à une recette élevée et tous les gains que la société coopérative réalise, appartiennent à la société coopérative, donc aux citoyens sociétaires.















Partenaires



ELECTRO-CENTER
LORENTZWEILER & MERSCH


GEMENG
JONGLËNSTER


BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG
Your life. Your bank.

 etika

 enovos


Fiduciaire
interrégionale s.a.
FIDUCIAIRE COMPTABLE

 creos



 equienercoop

Société Coopérative - Junglinster





Comment souscrire



12, rue de Bourglinster - L-6112 Junglinster
www.equienercoop.lu - info@equienercoop.lu
R.C. B170413b - TVA : LU25540665

Les déclarations d'adhésion sont prises en charge par « EquiEnerCoop, société coopérative » du 22 novembre au 22 décembre 2017. S'il y avait plus de tranches souscrites que nécessaire, le comité réduira le nombre des tranches par participant, afin de faire participer le plus grand nombre de citoyens.

Nom :	Prénom :
Numéro et rue :	Code postal et localité :
E-Mail :	Numéro de téléphone :
Lieu de naissance :	Date de naissance :

Par la présente je déclare participer au financement du système photovoltaïque sur le complexe sportif "Op Frëinen" à Junglinster, commune de Junglinster, de la société coopérative EquiEnerCoop avec:

tranche(s) à 1025 Euro

Par la présente j'adhère comme membre à « EquiEnerCoop, société coopérative ». J'ai pris connaissance des conditions d'adhésion ainsi que des conditions de convention du prêt et je déclare les accepter. Je réglerai ma participation suite à un avis de paiement de « EquiEnerCoop, société coopérative », laquelle j'instruis de régler les dividendes futures lesquelles me reviennent, au compte bancaire comme suit:

Titulaire de compte	
BIC	IBAN

Conditions particulières d'adhésion et convention du prêt:

- Par la souscription d'une tranche vous obtenez une part sociale de « EquiEnerCoop, société coopérative » et devenez ainsi membre de « EquiEnerCoop, société coopérative ». Les statuts de cette dernière sont disponibles sous www.equienercoop.lu ou sur demande.
- Chaque tranche se compose d'un prêt de 1000€ et d'une part sociale de 25€. Le prêt a un terme fixe de 15 ans (voir verso), l'adhésion à la société coopérative peut être résiliée moyennant un préavis de 18 mois à la fin de l'année fiscale (article 7 des statuts).
- « EquiEnerCoop, société coopérative » déclare ne pas divulguer les données personnelles à des tiers.
- Le mineur ne peut devenir membre de « EquiEnerCoop, société coopérative » qu'avec le consentement de ses parents ou de son tuteur.

Nom et Signature

Dans le cas d'un mineur, indiquez le nom et signature d'un parent ou tuteur

Lieu et date

Numero de convention :

Déclaration de participation

Projet : equiSolar 2017
"Op Frëinen"

Contrat de prêt

Les partenaires mentionnés précédemment : « EquiEnerCoop, société coopérative », par la suite appelée partie emprunteuse et le membre mentionné précédemment appelé partie prêteuse par la suite.

§ 1 Objet.

L'objet du prêt est le financement du projet mentionné précédemment.

§ 2 Effet du contrat.

La partie prêteuse s'engage d'effectuer le paiement du prêt endéans les deux semaines qui suivent la demande de paiement. Dans le cas où la partie emprunteuse n'a pas envoyé la demande de paiement endéans une année après signature du présent contrat, le contrat est définitivement dissous.

§ 3 Terme du contrat & intérêts.

Le prêt a une durée de 15 ans et se termine à la clôture de l'année fiscale suivante. Le taux d'intérêt est fixé à 1,5 % p.a. pour la durée de ce contrat. Les intérêts sont dus au plus tard le 30 juin après la clôture de l'année fiscale précédente et se calcule sur la somme restante.

§ 4 Prêt et demande de paiement.

La somme du prêt est un multiple de 1000 € avec un maximum de 5000 €. La partie emprunteuse doit informer la partie prêteuse du montant du prêt ainsi que de l'échéance du paiement.

§ 5 Remboursement.

La partie emprunteuse remboursera la totalité de la somme prêtée à la partie prêteuse endéans la durée du contrat. Chaque année, des intérêts de 1,5 % sont appliqués sur la somme restant à rembourser. Le remboursement se fait en trois remboursements partiels tout les cinq ans. Ces remboursements partiels sont payables au plus tard le 30 juin qui suit l'année fiscale. Des remboursements anticipés seront toujours possible. Les retards de remboursement sont passibles d'intérêts de 1,5% p.a.

Les paiements des intérêts et du remboursement du principal sont à transférer de la partie emprunteuse sur le compte renseigné par la partie prêteuse. En cas de changement des relations bancaires de la partie prêteuse, cette dernière est tenue à informer la partie emprunteuse des nouvelles coordonnées. Tant que ces informations n'ont pas été communiquées, les sommes à rembourser seront retenues sans intérêts par la partie emprunteuse et tous les frais engendrés par l'outil de communiquer le changement des relations bancaires à la partie emprunteuse sont à charge de la partie prêteuse.

Directives de la révocation: Vous pouvez révoquer par écrit (lettre) votre déclaration de contrat dans les deux semaines sans donner de motifs. Le délai commence à courir à partir de la date d'envoi de votre contrat de prêt signé. La révocation doit être envoyée par lettre recommandée à l'adresse au verso de « EquiEnerCoop, société coopérative ».

§ 6 Subordination.

6.1 Les créances de la partie prêteuse sont réglées exclusivement par des bénéfices ou un excédent de liquidités.

Toutefois, le remboursement du principal et des intérêts ne peuvent pas être exigés, tant que la partie emprunteuse nécessite ces fonds afin de respecter ses obligations envers des créanciers subordonnés.

6.2 En cas de faillite ou de liquidation de la partie emprunteuse la somme restante du prêt, y compris les intérêts ne seront liquidés qu'après les revendications de tous les autres créanciers.

6.3 Dans le cas où d'autres parties emprunteuses ont convenu un prêt subordonné avec la partie emprunteuse, les revendications subordonnées seront satisfaites au prorata des montants empruntés restants.

§ 7 Informations au prêteur par la partie emprunteuse.

Il revient à la partie emprunteuse d'informer la partie prêteuse au moins une fois par an sur le bilan du projet décrit sous l'article 1 ainsi que la somme restante du prêt.

Cette information se fait, si renseignée, par courrier électronique à l'adresse e-mail susmentionnée.

§ 8 Cession.

La partie prêteuse peut mettre fin prématurément au contrat du prêt, en transférant ses engagements envers une personne physique, une fondation ou une asbl.

Les frais de cession sont à charge de la partie prêteuse.

§ 9 Dispositions finales.

Après réception du contrat signé par la partie prêteuse, la partie emprunteuse lui renvoie une copie du contrat signé par les parties.

Dans le cas où certaines conditions de ce contrat deviendraient partiellement ou en totalité caduques, le restant des conditions n'en sera pas affecté.

Dans ce cas précis, les deux parties sont tenues à trouver un accord entre parties se rapprochant de la volonté des parties et dans l'esprit du présent contrat.

Tout changement au présent contrat sera révisé par écrit, tout accord verbal est nul et non-avenant.

Le texte original de ce contrat est en langue allemande. En cas de divergence avec la version originale allemande, cette dernière fait foi. Ce contrat est soumis au droit luxembourgeois et tout litige sera porté devant les tribunaux luxembourgeois.

Décision du conseil d'administration :

Somme prêtée :	€
Nombre de parts :	à 25 €

Lieu, Date	Signature de la partie prêteuse	Lieu, Date	Signature de la partie emprunteuse
------------	---------------------------------	------------	------------------------------------



equienercoop

Société Coopérative - Junglinster

Questions,
Concerns ?

www.EquiEnerCoop.lu

info@equienercoop.lu

